Directives à l'intention des demandeurs pour l'appel de propositions 2026 2027 de la Subvention d'immobilisations pour les agences de formation par l'apprentissage

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à l'appel de propositions 2026-2027 de la Subvention d'immobilisations pour les agences de formation par l'apprentissage (SIAFA).

L'appel de propositions 2026-2027 de la SIAFA débutera le 24 novembre 2026 et prendra fin le 18 décembre 2026.

Les demandeurs auront une semaine à compter de la date de lancement de l'appel de propositions pour soumettre leurs questions. Le ministère publiera des réponses officielles aux questions reçues et les ajoutera aux questions et réponses pour l'appel de propositions 2026-2027 de la SIAFA d'ici le 1er décembre 2026. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter les Lignes directrices de programme pour l'appel de propositions 2026-2027 de la SIAFA. Vous y trouverez également la marche à suivre pour créer un compte sur Paiements de transfert Ontario (PTO) et soumettre une demande.

Afin d'aider les demandeurs à préparer des demandes complètes et bien étayées, le ministère souhaite fournir les renseignements suivants :

1. **Principaux changements entre les lignes directrices de programme 2025-2026 et celles de 2026-2027**
2. **Conseils et pratiques exemplaires pour la préparation d'une demande**

Ces renseignements complètent les Lignes directrices de programme pour l'appel de propositions 2026-2027 de la SIAFA, les documents de demande et les autres ressources disponibles. Ils présentent les principaux changements apportés au programme et fournissent des conseils pratiques fondés sur les précédents appels de proposition pour la SIAFA.

Principaux changements entre les lignes directrices de programme 2025 2026 et celles de 2026 2027

Activités et projets admissibles

Les demandeurs peuvent désormais soumettre jusqu'à deux demandes par région. Cependant, chaque demande reste limitée à un seul projet et à une seule activité admissible. Voir la section 1.5 du *Guide de préparation de demandes pour l'appel de propositions 2026-2027 de la Subvention d'immobilisations pour les agences de formation par l'apprentissage*.

Dépenses admissibles

Les dépenses suivantes sont désormais admissibles :

- Développement ou personnalisation de logiciels, sous réserve de certaines conditions.
- Coûts matériels liés à l'acquisition et à l'installation de plaques, jusqu'à un maximum de 1 000 $.

Voir la section 1.6 du Guide de préparation de demandes pour l'appel de propositions 2026 2027 de la Subvention d'immobilisations pour les agences de formation par l'apprentissage.

Dépenses non admissibles

Les dépenses suivantes ne sont pas admissibles :

- Les coûts d'exploitation permanents liés aux actifs, y compris les logiciels.
- Coûts engagés avant la date de début du projet.
- Les ajouts à des bâtiments en cours de construction.

Voir la section 1.7 du Guide de préparation de demandes pour l'appel de propositions 2026 2027 de la Subvention d'immobilisations pour les agences de formation par l'apprentissage.

Ajouts à des projets de construction

La contribution minimum exigée de la part du demandeur est passée de 50 % à 51 % du coût total du projet. Voir la section 1.8 du Guide de préparation de demandes pour l'appel de propositions 2026 2027 de la Subvention d'immobilisations pour les agences de formation par l'apprentissage.

Rôle et responsabilités

Pour les projets qui comprennent des travaux d'amélioration des installations ou des ajouts à des bâtiments, les demandeurs doivent s'assurer qu'ils disposeront d'un contrôle à long terme sur les installations, au-delà de la durée du projet. Voir la section 2.3 du *Guide de préparation de demandes pour l'appel de propositions 2026-2027 de la Subvention d'immobilisations pour les agences de formation par l'apprentissage.*

Évaluation des demandes

Les critères d'évaluation ont été simplifiés, et des précisions ainsi que des exemples supplémentaires ont été ajoutés afin de clarifier la manière dont les demandes seront évaluées. Voir la section 3.5 du *Guide de préparation de demandes pour l'appel de propositions 2026-2027 de la Subvention d'immobilisations pour les agences de formation par l'apprentissage*.

Conseils et pratiques exemplaires pour la préparation d'une demande

1. Fournissez une description claire et complète du projet ainsi qu'un plan de réalisation

- Démontrez clairement l'adéquation entre la conception du projet et les besoins en matière de formation par l'apprentissage, ainsi que l'adéquation avec les plans d'activité de l'agence de formation, notamment en ce qui concerne les livrables, les échéanciers, la faisabilité et les plans de contingence, afin de réaliser le projet dans les délais et en respectant le budget établi.
- Lorsqu'une agence de formation est autorisée à dispenser des formations depuis plusieurs années, la demande doit démontrer que l'agence de formation a fourni des formations par l'apprentissage en classe de façon régulière tout au long de cette période (c'est-à-dire que des formations ont été dispensées chaque année au cours des trois derniers exercices financiers) pour le métier concerné.

2. Présentez en détail les retombées du projet

- Le projet proposé doit engendrer des retombées mesurables qui s'inscrivent dans au moins l'un des objectifs et l'une des priorités du programme, et il doit être conforme aux normes pour les programmes d'étude applicables.
- Pour obtenir des données qui pourraient étayer votre demande en démontrant l'existence d'une demande pour le métier concerné et pour la formation en classe correspondante dans la région où vous entendez offrir la formation, veuillez consulter le site Web du ministère présentant des renseignements sur le marché du travail.
- Si le projet prévoit des investissements dans les technologies, l'équipement ou l'apprentissage virtuel, démontrez comment ces investissements permettront de disposer d'équipements et d'installations de formation qui correspondent davantage à ceux utilisés en milieu de travail.
- Pour les projets visant à améliorer la santé et la sécurité, les conditions et l'efficacité de la formation par l'apprentissage, ou l'état et l'efficacité des installations, décrivez comment le projet permettra d'atteindre ces objectifs et de disposer d'équipements de formation qui répondent aux normes de sécurité de l'industrie, s'il y a lieu.
- Pour les projets visant à améliorer l'accès à la formation en classe, notamment en éliminant les obstacles et en favorisant l'équité entre les genres, démontrez comment le projet facilitera l'accès des personnes handicapées à la formation pratique en classe ou favorisera l'inclusion des femmes dans les métiers, ou les deux.

3. Soumettez un budget clair et complet

- La demande doit prévoir des coûts raisonnables et admissibles, et doit comprendre une ventilation claire des coûts.

- Les coûts doivent correspondre aux objectifs et aux échéanciers du projet, et les pièces justificatives requises (p. ex. pour un ajout à un bâtiment) doivent étayer les coûts.
- Pour en savoir plus, y compris sur les dépenses admissibles ou non, voir les sections 1.6 et 1.7 du *Guide de préparation de demandes pour l'appel de propositions 2026-2027 de la Subvention d'immobilisations pour les agences de formation par l'apprentissage.*

4. Confirmez l'engagement d'employeurs et de partenaires

- Si le projet proposé prévoit des partenariats avec des employeurs ou des partenaires de l'industrie ou du secteur, fournissez des preuves d'engagement et de partenariat.
- Soumettez les pièces justificatives requises pour les projets d'ajout à un bâtiment. Pour en savoir plus, voir la section 1.8 du *Guide de préparation de demandes pour l'appel de propositions 2026-2027 de la Subvention d'immobilisations pour les agences de formation par l'apprentissage.*

5. Assurez-vous de comprendre les conditions d'admissibilité au programme et les exigences administratives

- Examinez attentivement les conditions d'admissibilité afin de veiller à satisfaire à toutes les conditions requises.
- Assurez-vous d'avoir obtenu l'autorisation de dispenser des formations en classe et d'avoir démontré votre capacité à dispenser de telles formations pour le principal métier lié au projet durant les exercices financiers requis. Pour en savoir plus, voir la section 1.4 du *Guide de préparation de demandes pour l'appel de propositions 2026-2027 de la Subvention d'immobilisations pour les agences de formation par l'apprentissage.*

Problèmes couramment rencontrés dans les demandes

- Ne pas démontrer qu'il y a une demande de la part des employeurs pour le principal métier visé par le projet.
- Ne pas avoir conclu de partenariats avec des employeurs, l'industrie ou le secteur concerné pour appuyer les résultats escomptés du projet.
- Renseignements budgétaires incomplets.
- Délais non respectés ou pièces justificatives manquantes.
- Mauvaise interprétation des exigences relatives au financement, à l'admissibilité ou à la production de rapports.